

# PAT DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET DU PAYS D'ARLES

**Porteurs**

Chef de file : Aix-Marseille-Provence  
Métropole  
Copilote : Syndicat Mixte du Pays d'Arles

**Territoire**

Département des Bouches-du-Rhône  
(13) – Région Sud – Provence Alpes Côte  
d'Azur

121 communes pour 2 millions  
d'habitants

4 EPCI (Métropole + 3 EPCI du PETR)

**Dates des entretiens**

6 novembre 2019 et 19 mai 2021

**Contacts**

Laure Gaillard, Cheffe du service  
alimentation durable, économie agricole  
et innovation, Aix Marseille Provence  
Métropole

[laure.gaillard@ampmetropole.fr](mailto:laure.gaillard@ampmetropole.fr)

Sophie Croquette, Cheffe de Projet  
ruralité, Pôle d'Équilibre Territorial et  
Rural du Pays d'Arles

[s.croquette@ville-arles.fr](mailto:s.croquette@ville-arles.fr)



Source : Plaquette PAT Métropole Aix-Marseille-Provence et Pays d'Arles 2018

# TYPOLOGIE

PAT de type : PAT Systémique de transition

Gouvernance ouverte

La typologie des PAT est fondée sur le croisement de la transversalité du projet (prise en compte d'un ou plusieurs secteurs d'action publique<sup>1</sup>) et de sa contribution annoncée à la prise en compte de la transition, particulièrement de ses enjeux environnementaux. Elle comprend deux grands types et quatre sous-types : les PAT agri-alimentaires (soit générique, soit de transition), les PAT systémiques (soit générique, soit de transition).

La typologie de la gouvernance distingue quatre grands types de gouvernance : gouvernance interne (élus politiques seul et/ou techniciens seuls), gouvernance agri-alimentaire (cogestion élus/profession agricole : elle est qualifiée de fermée quand elle ne concerne que la chambre d'agriculture, et d'ouverte lorsqu'elle intègre aussi les organisations de l'agriculture paysanne), gouvernance multi-acteurs (présence d'acteurs de plusieurs secteurs d'action).

## LE CONTEXTE TERRITORIAL

Le territoire du projet alimentaire correspond au département des **Bouches du Rhône**, auquel s'ajoutent deux communes de la Métropole situées l'une dans le Var et l'autre dans le Vaucluse. Une grande partie du territoire est couverte par les parcs naturels régionaux des Alpilles, au nord, et de la Camargue, au sud.

Aix Marseille Provence Métropole est née de la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de 6 anciennes intercommunalités tandis que le Pays d'Arles regroupe 3 intercommunalités.

La métropole est une **grande zone portuaire**, ouverte sur la Méditerranée, l'Afrique, les Amériques et l'Asie. Sa population est très diverse et marquée par des inégalités entre Aix, où se concentrent les cadres, et Marseille qui est beaucoup plus populaire. Le Pays d'Arles connaît lui des **dynamiques de préservation et de gestion durable de ses terres**.

Le territoire est structuré par deux grands pôles territoriaux de production agricole et de consommation aux intérêts conjoints. La **Métropole** regroupe 1 850 000 habitants et met en valeur 61 860 hectares d'espace agricole, **dominés par la viticulture, les grandes cultures, le maraîchage** et quelques secteurs plus marginaux tels les PPAM (Plantes à parfum, aromatiques et médicinales) et l'horticulture. Avec ses 89 000 hectares de terres agricoles, le **Pays d'Arles** est le plus grand bassin de production agricole du département. Il a une production très diversifiée, dont le tiers est sous signe de qualité. Premier **producteur de courgettes, tomates et poires**, il se distingue aussi par ses filières viandes (taureau de Camargue, agneau, bœuf), céréales et vin.

---

<sup>1</sup> Selon le RnPAT, six secteurs d'action identifiés : économie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition-santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement

Le territoire compte aussi un grand nombre **d'industries agro-alimentaires** (530 établissements), parfois regroupées en pôle alimentaire, qui réalisent 1/3 de leur chiffre d'affaire à l'export hors du département (90% pour les fruits et légumes et 50% pour les céréales).

## ACTION PUBLIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AVANT L'ENGAGEMENT DANS LE PAT

La métropole tient de la fusion des 6 anciennes intercommunalités un riche héritage en matière de politiques agricoles et alimentaires. Le **Pays d'Aubagne** a initié le mouvement avec la **première Charte agricole signée en 1992**. Réécrite en 2011, celle-ci poursuit à la fois des objectifs de sanctuarisation et valorisation des terres agricoles, d'agriculture durable de proximité et de qualité de vie pour les agriculteurs et leurs voisins. En **Pays d'Aix**, l'intercommunalité aborde les questions agricoles dès 1999, en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et la SAFER. Sa **Charte agricole** se fixe 2 axes stratégiques : le renforcement de la performance économique des exploitations et le respect des grands équilibres territoriaux et environnementaux par le maintien dynamique des espaces agricoles.

En 2013, l'ex-communauté urbaine s'engage dans l'élaboration d'un **Schéma Directeur de l'Agriculture Communautaire approuvé en 2015** avec cinq axes : la protection des espaces agricoles, la politique foncière, la durabilité de l'agriculture, l'agriculture de proximité et la communication sur les rôles de l'agriculture. Aix Marseille Provence légitime ces orientations en inscrivant la **préservation de l'espace agricole existant** pour le très long terme **dans son SCoT**, mettant ainsi fin au modèle d'étalement urbain.

Le **Pays d'Arles** et les 3 intercommunalités qui le composent adoptent une **charte agricole en 2017**, avec comme projets phares le redéploiement du Marché d'Intérêt National de Châteaurenard comme plateforme majeure de redistribution et de structuration de l'offre, le renforcement du marché circuits courts de Saint-Etienne-du-Grés ou encore le développement d'unités de transformation en lien avec le pôle agroalimentaire du Roubian à Tarascon.

## L'ELABORATION DU PAT

### LA DEMARCHE

La démarche d'élaboration du PAT est participative et itérative.

Le PAT est l'un des premiers projets structurants du nouveau territoire qu'est la Métropole. Celle-ci répond à l'AAP du PNA en 2016 mais n'est pas lauréate. Elle réorganise ensuite son plan d'élaboration et fait appel au consortium d'assistance à maîtrise d'ouvrage piloté par **Blézat Consulting** (maintenant CERESCO) et regroupant Respublica (concertation-animation) et Ecoceaty (mise en réseau et animation des groupes de travail).

Le comité de pilotage de lancement a lieu en juin 2018, autour de la question des conditions de réussite du PAT. La métropole engage le **diagnostic du PAT, construit collectivement** sous le pilotage de l'Agence d'urbanisme et des chambres consulaires. Ce diagnostic synthétise plusieurs études réalisées sur le territoire, valorise des données à différentes échelles d'analyse et marie approches statistique et qualitative (témoignages d'acteurs recueillis lors de la concertation).

L'année **2019** est consacrée à la **concertation**. En janvier 2019, **6 ateliers** sont organisés, rassemblant plus de 250 acteurs de l'alimentation du territoire et permettant de définir les priorités du PAT. Une **plateforme participative**, ouverte à tous, est également lancée par la Métropole et le PETR pour valoriser les initiatives, les articuler et les développer. Un 2<sup>ème</sup> comité de pilotage, cette fois-ci élargi, a lieu en avril 2019, l'occasion pour les participants de réfléchir à la priorisation des groupes projets identifiés. La concertation permet finalement d'aboutir à un 1<sup>er</sup> plan de 20 actions pour 2020.

En **novembre 2020**, **6 ateliers participatifs** thématiques dits « **Fabriques** » sont organisés à distance, ouverts aux partenaires du PAT, et aboutissent à l'adoption du plan d'actions 2021-2024 lors du 3<sup>ème</sup> comité de pilotage de décembre 2020.

## L'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

La maîtrise d'ouvrage du PAT est répartie entre les deux co-porteurs.

Du côté de la Métropole d'Aix-Marseille Provence, l'élu référent est Christian Burle, vice-président délégué à l'Agriculture, la Viticulture, la Ruralité, l'Alimentation et les Circuits courts. La cheffe de projet PAT est Laure Gaillard, Chef du **service alimentation durable, économie agricole, innovation**, rattachée à la DGA Agriculture, Forêt, Paysages, Espaces Naturels. Elle est appuyée par trois autres personnes : Jean-Daniel Ralambondrainy (coordination générale, volets environnemental, social et économique), Ludivine Cocchiello (aspects économiques et restauration collective) et un autre agent en charge du volet environnement et des subventions aux partenaires. Cela correspond environ à 3,30 ETP.

A la suite de la fusion en 2016, les 6 anciennes intercommunalités ont continué d'exister sous la forme de **conseils de territoire** qui n'ont pas de personnalité morale mais sont consultatifs et **dotés de services agricoles actifs**. Par exemple, le service agricole du Pays d'Aix porte le projet d'espace test agricole à Pertuis.

Du côté du Pays d'Arles, l'élu référent est Lucien Limousin, élu à l'agriculture au Pays d'Arles et au département, contribuant à mettre en cohérence les actions des collectivités. L'équipe technique du PETR est constituée de Sophie Croquette, **cheffe de projet ruralité**, et Aurélien Despinasse, **chargé de mission agriculture et alimentation**. Ils forment à eux deux 1 ETP sur le PAT.

La Métropole et le Pays d'Arles ont signé une convention sur 3 ans. Un service métropolitain est dédié à la gestion des conventions partenariales avec les parcs naturels régionaux, qui bénéficient de subventions pour des actions spécifiques intégrées dans la stratégie globale du PAT. Le PETR travaille aussi étroitement avec les parcs naturels régionaux et les intercommunalités de son périmètre.

## LA GOUVERNANCE DE L'ELABORATION DU PAT

### Instances de pilotage :

- Un **Comité de pilotage** : constitué en 2018, il regroupe des représentants du département, de la région, de l'Etat, des Chambres consulaires, du Conseil de développement, des directeurs des parcs naturels nationaux et régionaux et des 2 Marchés d'Intérêt Nationaux (Châteaurenard et Marseille). Il se réunit environ une fois par an.
- Un **comité technique entre co-pilotes** (Métropole, Pays d'Arles, PNR) se réunit toutes les semaines et un **comité technique élargi** (Chambre d'agriculture, Département, Région, DRAAF, ADEME) se réunit mensuellement.

**Instances de participation** : créée en janvier 2019, la plateforme « j'en parle » compte fin 2019 plus de 200 projets déposés sur la carte participative de recensement et 3862 visites.

### Instances de co-construction :

- En janvier 2019, **6 ateliers** sont organisés pour définir les priorités du PAT et participent à l'élaboration des 20 actions pour 2020.
- En novembre 2020, **6 Fabriques** (précarité alimentaire, restauration collective, agro-écologie, foncier, circuits courts, circuits longs de proximité) sont organisées pour permettre l'expression des acteurs du PAT, les échanges entre eux et aboutissent à la co-construction du plan d'actions 2021-2024.

## LA COMMUNICATION

Pour les actions du PAT, le choix a été fait de ne pas afficher toutes les actions des partenaires du PAT mais de se concentrer sur certaines d'entre elles et de privilégier des intitulés suffisamment larges. Un travail est en cours sur une plaquette pour rendre les choses plus lisibles.

## LE FINANCEMENT

Bien que non lauréat de l'AAP PNA, le PAT a quand même bénéficié de dotations de 40.000 de la DRAAF en phase d'élaboration et de 15.000 de la DREAL spécifiquement sur le diagnostic, complétées par de l'autofinancement de la Métropole et du Pays d'Arles qui se sont entendus sur un budget commun PAT.

## LE PAT

### LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le travail collectif du diagnostic et de la concertation ont permis de formaliser 6 grands enjeux pour le territoire du PAT :

1. **Economie et emploi** : l'amélioration de la qualité de vie et de travail des producteurs, le renouvellement des générations par la transmission et l'installation d'agriculteurs et la création d'emplois, la structuration et la consolidation des filières agricoles et alimentaires rapprochant offre et demande ...



2. **Nutrition santé et accessibilité sociale** : l'accès pour tous à une alimentation saine, de qualité et locale, la modification des comportements et l'acquisition de bons réflexes pour mieux manger et bouger, la lutte contre le développement des problèmes de santé publique liés à l'alimentation

3. **Foncier et aménagement** : une planification intercommunale intégrant pleinement la question agricole et alimentaire, la protection et la dynamisation du foncier agricole garant du potentiel productif agricole et de la souveraineté alimentaire du territoire ...

4. **Environnement** : la transition agroécologique et l'évolution des modes de production vers des pratiques combinant une double performance économique et environnementale, la réduction de l'empreinte carbone de nos assiettes, notamment par l'optimisation logistique (1er km de la ramasse et dernier kilomètre urbain), la lutte contre le gaspillage agricole et alimentaire...

5. **Patrimoine alimentaire, culturel et touristique** : la valorisation du patrimoine agricole, alimentaire, gastronomique et paysager du territoire

6. **Innovation** : le transfert-diffusion des innovations sur toute la chaîne agro-alimentaire, l'expérimentation et la diffusion des savoirs et bonnes pratiques, le croisement, la mise en synergie et le rapprochement du monde de la recherche et de l'entreprenariat

## LE PROGRAMME D'ACTION

La concertation de 2019 a permis de dégager un **premier plan de 20 actions – considérées comme des actions pilotes – pour 2020**. Suite aux Fabriques de novembre 2020, un **plan d'actions 2021-2024** a été élaboré, dont les 25 actions se répartissent en 6 catégories :

1. Commercialisation et valorisation (7 actions)
2. Agriculture et filières durables (5 actions)
3. Restauration collective (4 actions)
4. Accessibilité sociale (2 actions)
5. Foncier et aménagement (4 actions)
6. Transversal (3 actions)

## LA MISE EN ŒUVRE DU PAT

### L'ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

La démarche d'élaboration du PAT a permis de faire émerger une nouvelle forme de « gouvernance alimentaire », articulée autour de 3 instances clés :

1. **Le Comité de pilotage** : réunissant les divers financeurs et décideurs, il est l'instance d'arbitrage visant à garantir la conformité du projet du PAT au regard de ses objectifs.

2. **Le Conseil consultatif alimentaire** : composé de 6 collègues représentatifs d'acteurs « de la terre à l'assiette » : acteurs des politiques publiques, acteurs de la production alimentaire et agricole, acteurs intermédiaires du « stade de gros » et des

coopératives, acteurs de la transformation alimentaire, acteurs de la distribution alimentaire et accompagnateurs, acteurs pour la sensibilisation, la représentation des consommateurs. Il a vocation à maintenir la dynamique, partager une vision d'ensemble et faire un point sur les avancées du PAT.

**3. Les ateliers « fabriques »** : destinés à valoriser et mettre en réseau les acteurs et les projets présents sur les territoires et faciliter l'émergence de nouveaux projets partenariaux. Ils sont à géométrie variable selon les projets du PAT à déployer.

## LES ACTIONS EN COURS OU REALISEES

Parmi les 20 actions pour 2020, toutes n'ont pas pu être mises en œuvre mais elles ont permis de calibrer la feuille de route 2021-2024. On peut citer le déploiement de 400.000 euros d'aides alimentaires pendant le confinement ou encore le lancement d'une nouvelle halle des producteurs.

## LE FINANCEMENT

Le financement des **actions de 2020** représente un budget estimé de 4 368 500 € dont 73% (3 204 000 €) concernent **la Métropole** et 27% (1 209 500 €) le **PETR du Pays d'Arles**, ses intercommunalités membres et ses partenaires avec une participation financière du **Conseil Départemental** des Bouches du Rhône, du **Conseil Régional** PACA (notamment soutien de la RHD), de la **DRAAF-DREAL**, l'**ADEME** et des **fonds européens**.

Pour le programme d'actions 2021-2024, la Métropole et le Pays d'Arles ont sollicité leurs partenaires financiers pour soutenir 4 volets : l'évaluation du PAT, la communication, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la mission RHD (principalement la restauration collective, appui aux communes).

## L'EVALUATION

Il est prévu de réaliser une évaluation du PAT **à partir de 2024**, qui pourrait éventuellement ajuster ou retirer des actions du programme.

## L'ARTICULATION DU PAT

### AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE

La Métropole cherche à **harmoniser le PAT et le Plan Climat**, qui partagent certaines actions (accompagnement des cantines dans le cadre de la loi Egalim) et se rejoignent sur certains sujets comme l'empreinte carbone de l'assiette.

Le **SCoT est en cours de rédaction** et le service alimentation durable de la Métropole pousse pour y intégrer les enjeux agricoles et alimentaires.

## COOPERATION ENTRE TERRITOIRES

Signataire du Pacte de Milan, la Ville de Marseille travaille avec la Métropole dans le cadre du Plan agriculture urbaine qui compte 30 actions, dont la réinstallation de fermes urbaines.

Le PAT est un important outil de coopération entre les territoires le constituant.

## ENSEIGNEMENTS

### BENEFICES ET REUSSITES

Le PAT est un projet moteur du territoire, des liens entre les institutions le composant. Il a réussi à rassembler les 6 territoires de la Métropole dans un premier temps puis la Métropole, le Pays d'Arles et le Département ; les Parcs Naturels Régionaux et les financeurs : l'Etat en région, la Région, enfin travaille à l'implication des différents acteurs du territoire.

### DIFFICULTES ET FREINS

Le PAT de la Métropole de Marseille Aix Provence et du Pays d'Arles est « le plus grand PAT de France » comptant plus de 2 millions d'habitants, un département. Il s'agit d'un grand territoire et sa mise en mouvement est très lourde.

### COMMENTAIRES ONPAT

## POUR ALLER PLUS LOIN

Plateforme participative : <https://pat-ampmetropole-paysdarles.jenparle.net/>

Lien vers la fiche du Réseau Rural Provence-Alpes-Côte d'Azur (animateur du réseau régional des PAT) : [https://reseau rural.maregionsud.fr/fileadmin/user\\_upload/gestion\\_documentaire/GRO UPES\\_DE\\_TRAVAIL/PAT/AMPM\\_PETR\\_Pays\\_Arles.pdf](https://reseau rural.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/gestion_documentaire/GRO UPES_DE_TRAVAIL/PAT/AMPM_PETR_Pays_Arles.pdf)



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

